

**COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023  
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

**Présents :**

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M. BAERT, Mme GELEZ (arrivée à 19h08), M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN (arrivée à 18h50), Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

**Procuration :**

M. CHACORNAC à M. OLIVE

**Absents excusés :**

Mme DA SILVA MARTINS

M. HENRIQUET

**Secrétaire de séance :** Madame Céline SINIARSKI

<b>DÉLIBÉRATION N°45/2023</b>	<b>Autorisation de signer avec ENEDIS une convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéoprotection sur les supports de lignes aériennes basse tension.</b>
-----------------------------------	--

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du maintien de la sécurité et de la tranquillité publique, la commune de Cappelle-en-Pévèle va procéder à la mise en place de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune,

Considérant que les pylônes de lignes aériennes basse tension serviront de support lors de l'installation des systèmes de vidéosurveillance dans les conditions techniques et financières définies dans la convention.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'usage du réseau de**

**distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéoprotection sur les supports de lignes aériennes basse tension.**

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHO CRAUX



**DATE DE PUBLICATION : 04 OCT. 2023**

**DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04 OCT. 2023**